Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260210-D2026_10-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Délibération 2026_10

L'an deux mil vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le cinq février, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEOUX(arrivé à 19h48) , Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD (arrivée à 19h55) , Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 20h09) , Madame Sabrina LE BOULER, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, , Madame Martine LE GAL, Monsieur Fréderic ROSELIER(arrivé à 19h15) , Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON (arrivée à 19h48), Madame Vanessa PEDRONO (arrivée à 19h30) .
Excusés : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Madame Nathalie LE GALLIC
Secrétaire : Monsieur Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 19 / pouvoirs : 0 /Nombre de conseillers votants : 19

TARIFS CONCESSION CIMETIERE

Considérant que le cimetière est géré par la collectivité ;
Considérant que les inhumations sont autorisées sous forme de concessions, attribuées contre le paiement d'une somme fixée par le conseil municipal ;
Considérant que la durée des concessions peut varier, ainsi que la taille autorisée, permettant un choix aux familles ;
Considérant que la commune s'est équipée d'un logiciel afin de gérer au mieux les suivis de concession et les renseignements à destination des familles et des professionnels ;
Entendu que le logiciel est accessible via le site internet de la commune ;

Considérant que les tarifs de concession cimetière sont en vigueur depuis 2021, et doivent être actualiser, afin d'intégrer la concession pleine terre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

- Approuve les tarifs de concession du cimetière communal de PLUMELIN :

CAVEAU
- Concession 2places pour 10 ans : 100€
- Concession 2 places pour 30 ans : 160€
- Concession 4places pour 10 ans : 180€
- Concession 4places pour 30 ans : 260€
- Concession pleine terre 10 ans : 100€

CAVURNE
- Concession cavurne pour 15 ans : 130€
- Concession cavurne pour 30 ans : 300€

COLUMBARIUM
- Concession columbarium pour 15 ans : 350€
- Concession columbarium pour 30 ans : 600€

- Autorise Monsieur Le Maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

MAIRIE DE PLUMELIN